



CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 12 Juin 2020 à 19h00
- COMPTE RENDU -

Le douze juin deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à titre exceptionnel à la salle des fêtes de Notre Dame de Briançon en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, élu Maire,

Etaient présents : M. ROCHAIX Jean-François, Mme GROS Claudine, M. COLLOMB Daniel, Mme GUYONNET Nathalie, M. CAUMONT Joël, Mme RUFFIER POUPELLOZ Mireille, Mme DECORTE Manon, M. GUILLARD Paul, Mme MORARD Ghislaine, M. DUNAND François, M. GSELL Bernard, Mme BRUNOD Aurore, M. VERJUS Philippe, M. COLLIARD Dominique, M. AMATI Daniel, M. BILLAT Robert, Mme CASALTA PRAT Stéphanie, Mme DUCOGNON Christelle, Mme GUILLOT HEDOUX Fabienne, Mme JAY Anne-Sophie, M. JUGAND David, M. LABROSSE Gilles, M. MANDOLFO Damien, M. MINJOZ Charly, Mme MONEY Sylvie, Mme PES Caroline, Mme SAUTEL Sybille.

Absents excusés : néant

Absents : néant

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Mme DECORTE Manon

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

Date de convocation : 04 juin 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Mai 2020

Le procès-verbal de la réunion du 27 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

DEL-2020-03-001 : Composition des commissions communales

• Commission des Finances

Vice-président : Daniel COLLOMB

Membres : Aurore BRUNOD, Dominique COLLIARD, Manon DECORTE, François DUNAND, Bernard GSELL, Paul GUILLARD, Ghislaine MORARD, Philippe VERJUS.

• Commission des Travaux, agriculture et forêts

Vice-président : Dominique COLLIARD

Membres : Aurore BRUNOD, François DUNAND, Bernard GSELL, Paul GUILLARD, David JUGAND, Ghislaine MORARD, Philippe VERJUS.

• Commission Vie scolaire, enfance, jeunesse et sports

Vice-présidente : Aurore BRUNOD

Membres : Manon DECORTE, Fabienne GUILLOT HEDOUX, Sylvie MONEY, Ghislaine MORARD, Caroline PES, Sybille SAUTEL.

• Commission Urbanisme, aménagement du territoire

Vice-président : Bernard GSELL

Membres : Aurore BRUNOD, Dominique COLLIARD, Manon DECORTE, François DUNAND, Paul GUILLARD, Damien MANDOLFO, Ghislaine MORARD, Philippe VERJUS.

- Commission Vie associative

Vice-président : Charly MINJOZ

Membres : Manon DECORTE, Christelle DUCOGNON, Sylvie MONEY, Sybille SAUTEL.

- Commission du Personnel

Vice-présidente : Mireille RUFFIER POUPELLOZ

Membres : Daniel AMATI, Joël CAUMONT, François DUNAND, Claudine GROS, Fabienne GUILLOT HEDOUX.

- Commission Communication, tourisme et thermalisme

Vice-présidente : Nathalie GUYONNET

Membres : Anne-Sophie JAY, Gilles LABROSSE, Charly MINJOZ, Ghislaine MORARD.

- Commission Affaires sociales

Vice-président : Joël CAUMONT

Membres : Christelle DUCOGNON, Claudine GROS, Anne-Sophie JAY, Gilles LABROSSE, Sybille SAUTEL.

- Commission Vie culturelle et patrimoine

Vice-présidente : Claudine GROS

Membres : Robert BILLAT, Nathalie GUYONNET, Charly MINJOZ, Sylvie MONEY, Caroline PES.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-002 : Election des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

Ont été élus à la Commission d'Appel d'Offres, les membres suivants :

- membres titulaires (3) : M. Philippe VERJUS, M. Paul GUILLARD, M. Charly MINJOZ
- membres suppléants (3) : M. François DUNAND, M. Gilles LABROSSE, Mme Claudine GROS

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-003 : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Ont été élus à la Commission de Délégation de service public, les membres suivants :

- membres titulaires (3) : Mme Manon DECORTE, M. GUILLARD, M. Gilles LABROSSE
- membres suppléants (3) : Mme Nathalie GUYONNET, M. Philippe VERJUS, Mme Anne-Sophie JAY

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-004 : Composition des conseils communaux de Feissons-Sur-Isère et Bonneval

Le Conseil municipal désigne les conseillers municipaux de chaque commune déléguée :

- Feissons-sur-Isère (6 conseillers)

- M. DUNAND François (maire délégué)
- M. AMATI Daniel
- Mme CASALTA PRAT Stéphanie
- Mme GROS Claudine
- M. LABROSSE Gilles
- Mme SAUTEL Sybille

- Bonneval (2 conseillers)

- Mme DECORTE Manon (maire déléguée)
- M. JUGAND David

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-005 : Nomination des délégués au SEET

Le conseil municipal nomme ses représentants au SEET (Syndicat Intercommunal des énergies électriques de Tarentaise) :

- M. Jean-François ROCHAIX
- M. Philippe VERJUS
- Mme Caroline PES

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-006 : Nomination des délégués au SIERSS

Le conseil municipal nomme ses représentants titulaires au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales (SIERSS) :

- Mme Christelle DUCOGNON
- M. Gilles LABROSSE
- Mme Nathalie GUYONNET
- Mme Fabienne GUILLOT HEDOUX

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-007 : Nomination des représentants à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche

Le conseil municipal nomme ses représentants à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche (OTVVA) :

- Mme Ghislaine MORARD
- M. Bernard GSELL
- Mme Aurore BRUNOD
- M. Charly MINJOZ
- Mme Caroline PES

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-008 : Nomination des représentants à la SEM des Eaux Thermales

Le conseil municipal désigne ses deux représentants à la SEM des Eaux Thermales :

- M. Dominique COLLIARD
- Mme Anne-Sophie JAY

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-009 : Nomination du représentant à la SOGETOBA

Le conseil municipal désigne son représentant à la Société de Gestion Touristique du Bassin d'Aigueblanche (SOGETOBA) : M. Charly MINJOZ

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-010 : Nomination du représentant à la SICA d'Alpage de Tarentaise

Le conseil municipal désigne son représentant à la Société civile d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) d'Alpage de Tarentaise : M. Bernard GSELL

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-011 : Nomination du représentant au Groupement pastoral ovin de Celliers

Le conseil municipal désigne son représentant au Groupement pastoral ovin de Celliers : M. Paul GUILLARD

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-012 : Nomination du représentant à l'Association Foncière Pastorale de Celliers

Le conseil municipal désigne son représentant à l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Celliers : M. Paul GUILLARD

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-013 : Nomination du représentant à l'Association Foncière Pastorale de Nâves

Le conseil municipal désigne son représentant à l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Nâves : M. Bernard GSELL

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-014 : Désignation du correspondant défense

Le conseil municipal confie à M. Daniel AMATI la fonction de « correspondant défense ».

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-015 : Nomination du représentant au CNAS

Le conseil municipal désigne son représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) : M. Philippe VERJUS

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-016 : Renouvellement de l'organisation scolaire sur 4 jours pour la rentrée 2020/2021

Approbation de la poursuite de l'organisation du temps scolaire sur 4 journées, à savoir les lundis/mardis/jeudis et vendredis, pour une durée de trois ans supplémentaires

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-017 : Création de postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Création d'un emploi d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet (34h/semaine),
Crée d'un emploi d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet.
Ces postes seront pourvus par des agents contractuels,
Ces recrutements ne seront possibles que si l'état de crise sanitaire est levé.

La délibération est approuvée à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

DEL-2020-03-018 : Vote du taux des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2019 instaurant un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux d'imposition des taxes directes locales sur le territoire de la commune de nouvelle de La Léchère, pour une durée de sept ans à compter de l'année 2020, avec application d'un taux unique la huitième année.

Il rappelle les taux fixés pour 2019 :

	TH ¹	TFNB ²	TFB ³	CFE ⁴
LA LECHERE	9,08%	71,61%	8,81%	19,54%
FEISSONS	5,58%	72,59%	12,92%	19,40%
BONNEVAL	8,49%	179,45%	18,66%	33,46%

1 : TH : Taxe d'habitation

2 : TFNB : Taxe foncière non bâti

3 : TFB : Taxe foncière bâti

4 : CFE : Cotisation foncière des entreprises

En application du mécanisme d'intégration fiscale, les taux proposés pour l'année 2020 sont les suivants :

	TFNB	TFB	CFE
LA LECHERE	73,10%	8,97%	19,59%
FEISSONS	73,96%	12,57%	19,47%
BONNEVAL	167,46%	17,59%	31,77%

Il est rappelé que le taux de la taxe d'habitation est gelé au niveau de celui de 2019 suite à la réforme de celle-ci. Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme proposés ci-dessus.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-019 : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) : Fixation du coefficient multiplicateur

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) la gestion de la TCCFE pour le compte de la commune selon les dispositions prévues dans leur délibération du 20 septembre 2011
- DEMANDE le versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération du SDES du 20 septembre 2011,
- AUTORISE M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-020 : Exonération loyers – Covid 19

Compte-tenu de la crise liée au Covid-19, Monsieur le Maire propose de soutenir les locataires professionnels de la commune en les exonérant d'une partie de leurs loyers :

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les exonérations de loyers proposées ;
- CONSTATE une charge exceptionnelle de 8 724,07 € TTC sur le budget communal au compte 6718
- DONNE pouvoir au Maire

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-021 : Gratuité de la garderie scolaire de Feissons-Sur-Isère – Modification des horaires d'accueil en raison de l'état d'urgence sanitaire

Du fait de l'état d'urgence sanitaire provoqué par le Covid-19, le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les horaires d'accueil comme suit :

- Aucun accueil le matin
- De 16h00 à 17h30 l'après-midi

En raison de ces changements, le maire propose la gratuité du service du 25 mai 2020 au 3 juillet 2020.

Le Conseil Municipal valide la modification des horaires et la gratuité du service telles que proposées ci-dessus

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-022 : Créances éteintes de la Régie Electrique de Petit-Cœur sur le budget communal

Monsieur le Maire, sur avis de la trésorerie, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur des créances éteintes, concernant la régie électrique de Petit-cœur, sur le budget communal, suite à la dissolution de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur pour créances éteintes la somme globale de 438,27 €
- D'IMPUTER cette somme au C/6542
- DIT que cette somme sera prévue au budget 2020
- DONNE pouvoir au Maire

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-023 : Désignation des garants des coupes d'affouage

PETIT-CŒUR :
 VERJUS Philippe
 PES Caroline
 GUILLOT HEDOUX Fabienne

PUSSY :
 COLLIARD Dominique
 MONEY Sylvie
 BILLAT Robert

DOUCY :
 CAUMONT Joel
 THOMAS Jean-François
 LAUER Bruno

NAVES :
 GIROD Pascal
 DELAPIERRE Lucien
 CHENAL Laurent

NOTRE DAME DE BRIANCON :
 RUFFIER-POUPELLOZ Mireille
 MANDOLFO Damien
 JAY Anne Sophie

CELLIERS :
 LEGER Fernand
 LEDOUX Emmanuel
 GUILLARD Paul

FEISSONS SUR ISERE:
 AMATI Daniel
 LABROSSE Gilles
 GROS Claudine

BONNEVAL :
 CARRET Marcel
 VIGIER Bernard
 GUILLOT Pascal

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-024 : Etat d'assiette 2020 : programme de coupe affouagère DOUCY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation				Observations	
							Vente publique (appel d'offres)	Contrat d'approvisionnement	Vente de gré à gré ou consultation	Délivrance	Justification	Commentaire
Diverses	AMEL	60 m3	10		2020	2020				X		

Mode de délivrance des Bois d'affouage

- Délivrance des bois « bord de route » **après façonnage pris en charge par la commune**
- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois pour une durée de trois ans, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M CAUMONT JOEL

M THOMAS JEAN FRANCOIS

M LAUER BRUNO

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-025 : Etat d'assiette 2020 : Programme de coupe affouagère NOTRE DAME DE BRIANCON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Mode de commercialisation				Observations	
							Vente publique (appel d'offres)	Contrat d'approvisionnement	Vente de gré à gré ou consultation	Délivrance	Justification	Commentaire
Diverses	AMEL	40 m3	10		2020	2020				X		

Mode de délivrance des Bois d'affouage

- Délivrance des bois « bord de route » **après façonnage pris en charge par la commune**
- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois pour une durée de trois ans, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

MME RUFFIER POUPELLOZ MIREILLE

M MANDOLFO DAMIEN

MME JAY ANNE SOPHIE

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2020, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-026 : Vente véhicule MAZDA Benne en l'état

Décision de vendre ce véhicule en l'état pour un montant de 350,00 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité

TRAVAUX - COMMANDE PUBLIQUE

DEL-2020-03-027 : Approbation du choix du délégataire et de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine de Doucy

Intéressé par l'affaire, Monsieur Daniel COLLOMB ne participe ni aux débats, ni au vote

Le Conseil Municipal :

- Approuve le choix de la SAEM SOGETOBA représentée par Monsieur Daniel COLLOMB comme délégataire de service public pour l'exploitation de la piscine de Doucy ;
- Approuve le projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation de de la piscine de Doucy-Combelouvière à conclure avec la SAEM SOGETOBA représentée par Monsieur Daniel COLLOMB ;
- Approuve la politique tarifaire des entrées piscine pour la saison 2020 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine de Doucy ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-028 : Avenant n°1 au marché de déneigement saison 2019-2020 (lot 8)

Compte tenu des fortes chutes de neige enregistrées cet hiver, le coût du déneigement pour la saison 2019-2020 est impacté. Il convient par conséquent de modifier le montant du marché attribué pour le lot concerné. Approbation de l'avenant n° 1 pour le lot 8 du marché de déneigement (saison 2019-2020), pour le montant défini ci-dessous,

Lot 8 : Déneigement des chemins piétons Doucy Station

Titulaire : SPV – LE VILLARET – DOUCY – 73 260 LA LECHERE

Montant initial du marché HT : 14 190.00 €

Avenant n°1 HT : 5 618.00 €

Montant total du marché HT : 19 808.00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-029 : Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire expose son attention d'adhérer au SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) afin de participer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité que celui-ci va prochainement lancer, ceci afin de bénéficier de tarif préférentiel pour l'ensemble des communes ayant comme fournisseur actuel EDF COLLECTIVITE.

Le Conseil Municipal :

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes;
- 2) Décide de l'adhésion de LA LECHERE au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés, dont le SDES assurera le rôle de coordonnateur ;
- 3) Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;

- 4) Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune de LA LECHERE est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;
- 5) Donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont Commune de LA LECHERE sera membre.
- 6) Décide que l'ensemble des points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-030 : Transport au marché de Moûtiers le mardi matin (trajet BONNEVAL – MOUTIERS)

Décision de reconduire le contrat de transport en cours au profit de l'entreprise Artusi Isabelle pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 mars 2021, le coût de ce service étant de l'ordre de 6 000 euros

La délibération est approuvée à l'unanimité

FONCIER – URBANISME

DEL-2020-03-031 : Autorisation donnée au premier Adjoint pour signer les actes administratifs

Le Conseil Municipal :

- Donne pouvoir à Madame Claudine GROS, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de La Léchère pour signer tout acte d'échange, d'acquisition, de vente ou de constitution de servitude établi avec l'agence VIAL et ROSSI,
- Autorise Madame Claudine GROS, Premier Adjoint, à signer tout document afférent aux dossiers concernés.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-032 : Intégration de la parcelle OL5 dans le périmètre de l'AFP (Association Foncière Pastorale) de Celliers

Décision d'intégrer la parcelle Communale OL5 d'une superficie de 28 Ha dans le périmètre de l'AFP de Celliers qui en assurera la gestion comme pour l'ensemble des parcelles communales qui se trouvent déjà dans son périmètre.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-033 : Vente du lot 3 lotissement « Derrière le Chêne » à Pussy : modification de la délibération du 21 février 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 février 2020 approuvant la vente du lot 3 au lotissement « Derrière le Chêne » à Pussy au prix TTC de 47 563.66 €.

Il était également précisé que le permis de construire correspondant avait été accordé le 28 janvier 2020.

Toutefois, ce permis de construire a dû être retiré par les bénéficiaires car des problèmes techniques venaient considérablement modifier leur projet. Un arrêté autorisant le retrait du permis de construire a donc été délivré le 24 février 2020. Un nouveau dossier de demande de permis de construire a ensuite été déposé. Le Conseil Municipal :

- Rappelle les termes de la délibération du 21 février 2020 approuvant la vente du lot 3 du lotissement « Derrière le Chêne » au prix de 39 636.38 € H.T auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur à la date de signature de l'acte et éventuellement la TVA sur marge selon les modalités d'acquisition des parcelles de terrain constituant le lot ; soit un total de 47 563.66 € TTC,
- Rappelle que la SCP RABEYROLLES-ATTEY, NITLÉCH et BALLE (notaires associés à Moûtiers) a été désignée pour établir l'acte de vente correspondant,
- Rappelle que les frais d'acte seront supportés par les acquéreurs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-034 : Vente du lot 4 lotissement « Le Rivet » à Feissons-Sur-Isère : pris en charge de la constatation de la non réalisation de la condition résolutoire

Décision de prendre en charge l'acte de constatation de non réalisation de la condition résolutoire pour un montant de 756.17 € TTC qui sera réglé à la SCP RABEYROLLES-NITLÉCH-BALLE-ATTEY.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-035 : Vente de la parcelle K 392p à Celliers

Approbation de la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée K 392, située à Celliers-Dessus pour une emprise d'environ 90 m². Le prix de vente est fixé à 10 € le m² et les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-036 : Autorisation de défrichement et de travaux sur une parcelle communale à Doucy (itinéraire nordique)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une modification d'itinéraire piétons d'hiver sur la commune de La Léchère, qui nécessite un défrichement en forêt communale au lieu-dit « Le Sécheron » à Doucy et bénéficiant du régime forestier.

Dans ce cadre, la CCVA sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de La Léchère d'une surface de 2500 m² sur les parcelles cadastrales suivantes :

Parcelle appartenant à la Commune relevant du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
LA LECHERE	OP 417	1 410 376 M ²	2500
		Total	2500

Parcelle appartenant à la Commune mais ne relevant pas du régime forestier :

Néant

Parcelle appartenant à des propriétaires privés :

Néant

TOTAL GENERAL		2500m2
----------------------	--	---------------

Le défrichement projeté ne concerne pas des milieux naturels remarquables pour leur intérêt écologique ou leur rareté et aura un impact limité sur le plan paysager, les impacts sur la faune et la flore restent eux aussi limités moyennant le respect de la forêt située au lieu-dit « Le Sécheron » à Doucy.

Autorisation donnée à la CCVA d'entreprendre les travaux sur la parcelle communale concernée et à déposer ladite demande d'autorisation de défrichement.

Les mesures compensatoires proposées pour ce défrichement consisteront à réaliser des travaux sylvicoles (nettoisement et dépressage) sur la parcelle forestière n°8 (cadastrée OP 417) de la forêt communale de Doucy, ces travaux seront financés par la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, demandeur.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-037 : Convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un ouvrage électrique à Feissons-Sur-Isère

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux demandés par la Sarl Marcel ALLEMOZ mandatée par ENEDIS sur la commune associée de Feissons-sur-Isère dans le cadre de l'implantation d'un ouvrage électrique au lieu-dit « Le Rivet ».

Le Conseil Municipal :

- Autorise la Sarl Marcel ALLEMOZ mandatée par ENEDIS à réaliser les travaux et par conséquent, accorde un droit de servitude sur la parcelle communale C 1445,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec ENEDIS.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEL-2020-03-038 : Création d'un fonds de concours pour l'aide à la rénovation de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un fonds de concours Eclairage public piloté et abondé par la CCVA au bénéfice de ses communes membres pour la rénovation de leur éclairage public ;
- **VALIDE** les modalités de versements telles que décrites ci-dessous :

Acteurs	SDES	CCVA	Etat	Communes
Qualité	Financiers des travaux	Maître d'ouvrage du fonds de concours au titre de la convention TEPCV & contributeur du fonds de concours	Financier au titre du dispositif TEPCV & contributeur du fonds de concours	Maîtres d'ouvrage des travaux
Taux de participation au projet	A déterminer en fonction des travaux	Critères du fonds de concours : <ul style="list-style-type: none"> • montant du fonds de concours = 50 % du reste à charge des communes après subvention • subvention de l'Etat = 80 % maximum du montant prévisionnel 		Reste à charge estimatif de 35 à 40%
Répartition des dépenses Base de l'enveloppe de 660 000 €HT visées dans la convention TEPCV (montant maximum inscrit dans convention TEPCV)	Fourchette de participation estimative de 20 à 30%	Fourchette de participation estimative 30 à 40% (A répartir selon le critère de 80 % maximum d'aides publiques)		
		20 % du fonds de concours	80 % du fonds de concours	Participation au moins égale au fonds de concours

- **DONNE** mandat au Maire pour solliciter le versement du fonds de concours au vu des demandes et justificatifs présentés par la commune, le montant total du fonds de concours ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours, une fois les subventions déduites ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette opération
- **CONFIRME** que la part de financement communal pour cette opération est inscrite au budget de la commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ENTRE LE 23/03/2020 ET LE 31/05/2020
(ART. L 2122-22 DU CGCT)**

Type de document	Date	Objet
Décision du Maire n°2020-017	23/03/2020	Avenant n°2 – bail commercial – plan d'eau « La Teppe » à Feissons sur Isère
Décision du Maire n°2020-018	26/03/2020	Contrat de location – appartement à Bonneval Eglise
Décision du Maire n°2020-019	01/04/2020	Contrat d'occupation à titre précaire de l'ancienne mairie sise à Celliers
Décision du Maire n°2020-020	01/04/2020	Bail professionnel pour la location d'un local de 18.24 m ² dans la copropriété « Les Feuilletts » à La Léchère
Décision du Maire n°2020-021	12/05/2020	Convention de mise à disposition du chalet de Gelon à Bonneval – annulation de la décision du Maire n°2020-015 du 10/03/2020

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Affiché à La Léchère le : **22 JUIN 2020**

**Le Maire,
Jean-François ROCHAIX**

